

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions sont constamment sollicitées par les différents départements du gouvernement, des formules et devis étant distribués par la malle à tous les individus et firmes intéressés, connus de la commission.

La commission des achats de guerre tient un registre des différentes firmes et des lignes de commerce dans lesquelles elles sont intéressées et, par conséquent, ceux qui voudraient qu'on leur envoie des formules de soumission feraient bien d'enregistrer leurs noms, adresses, catalogues, etc., au bureau de la commission des achats de guerre qui coopère avec tous les autres départements.

Les différents départements du gouvernement fédéral ont demandé, entre le 2 août et le 8 août, des soumissions comme suit:

| Article. | Lieu de livraison. | Date de liv. |
|--|----------------------|--------------|
| MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PÉNITENCIERS): | | |
| Porc gras.. | St-Vincent de Paul.. | 7 août. |
| Cuir à semelle.. | Kingston.. | 12 " |
| Avoine.. | " | 13 " |

| MINISTÈRE DU RÉTABLISSMENT CIVIL DES SOLDATS: | | |
|--|------------------------|----------|
| Machine à moude universelle.. | Calgary.. | 12 août. |
| Évier à légumes.. | Kingston.. | 13 " |
| Ascenseur à main.. | Keith.. | 13 " |
| Batterie de cuisine.. | St. John.. | 13 " |
| Ascenseur électrique.. | Keith.. | 14 " |
| Feutre blanc dur.. | Toronto.. | 13 " |
| Tours.. | " | 15 " |
| Articles de chirurgie.. | Vancouver.. | 13 " |
| Tours, pour bois.. | Ste-Anne de Bellevue.. | 15 " |
| Moteur.. | " | 15 " |
| Équipement chirurgical.. | Vancouver.. | 18 " |
| Ascenseur à main.. | Ste-Agathe.. | 17 " |
| Cuir jaune de peau de cheval.. | Toronto.. | 18 " |

| DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE: | | |
|-------------------------------------|----------|----------|
| Papier couleur-chamois.. | Ottawa.. | 14 août. |
| Papier à enveloppe—cartouche.. | " | 14 " |
| Papier à enveloppe blanche.. | " | 14 " |
| Plateau en carton.. | " | 14 " |
| Réceptibles "Cellboard".. | " | 11 " |
| Index bristol.. | " | 18 " |

| MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS: | | |
|--|-------------|----------|
| Pupitres et chaises.. | Ottawa.. | 16 août. |
| Savon de sellerie.. | " | 14 " |
| Pavillons, signaux, code international.. | " | 18 " |
| Peaux, brunes.. | " | 14 " |
| Fournitures de rayons-X.. | Toronto.. | 12 " |
| Fournitures de rayons-X.. | Kingston.. | 18 " |
| Acide carbolique.. | Toronto.. | 18 " |
| Articles de chirurgie.. | Winnipeg.. | 18 " |
| Drogues.. | Ottawa.. | 18 " |
| Articles de chirurgie.. | Toronto.. | 18 " |
| Tablettes.. | Ottawa.. | 14 " |
| Or, dentisterie.. | " | 15 " |
| Lunettes protectrices.. | " | 15 " |
| Nettoyage à sec.. | Victoria.. | 14 " |
| Nettoyage à sec.. | Vancouver.. | 14 " |
| Farine.. | Cobourg.. | 9 " |
| Essence de citron.. | " | 9 " |
| Essence de vanille.. | " | 9 " |
| Son.. | Kingston.. | 9 " |
| Tomates en boîtes.. | " | 9 " |
| Pois en boîtes.. | " | 9 " |
| Blé-d'inde en boîte.. | " | 9 " |
| Tomates en boîte.. | Cobourg.. | 9 " |
| Riz.. | Halifax.. | 15 " |
| Charbon.. | Vancouver.. | 22 " |
| Charbon.. | Victoria.. | 22 " |
| Charbon.. | Esquimalt.. | 22 " |
| Vidage de latrines.. | Lévis.. | 12 " |
| Épiceries spéciales.. | Halifax.. | 12 " |
| Pilchards en conserves.. | Condon.. | 12 " |

| SURPLUS DE MAGASINS: | | |
|-----------------------------|------|----------|
| Bouteille à l'eau.. | Dû.. | 26 août. |
| Ferblanterie de mess.. | " | 26 " |
| Rogneurs de vis.. | " | 26 " |
| Camisoles de laine.. | " | 14 " |
| Caleçons de laine.. | " | 14 " |

CONTRATS ACCORDÉS PAR ARRÊTÉS EN CONSEIL

Le département des Travaux publics a accordé les contrats suivants par arrêtés en conseil:

Québec, P.Q., quai du roi.—Réparations aux magasins de la marine. Entrepreneurs, L. H. Peters, Ltd, de Québec, P.Q., à \$9,060. Arrêté en conseil du 23 juillet 1919.

Trois-Rivières, P.Q.—Trottoirs, travaux de nivellement et d'ensemencement

autour d'une nouvel édifice public. Entrepreneurs, A. Hoop & Co., des Trois-Rivières, P.Q., à \$13,803. Arrêté en conseil du 23 juillet 1919.

Thessalon, Ont.—Reconstruction d'un quai. Entrepreneur, A. G. Twedie, du Sault Ste-Marie, Ont., à \$9,428,75. Arrêté en conseil du 25 juillet 1919.

Comox, C.-B.—Réparations aux quais. Entrepreneurs, The Fraser River Pile Driving Co., Ltd, de New-Westminster, C.-B., à \$17,358.04. Arrêté en conseil du 25 juillet 1919.

Souris, I.P.-E.—Livraison et placement de pierres sur le côté de la mer

DECLARATION DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE SUR LA QUESTION DU FROMAGE

Les prix ne seront pas fixés et la Commission des produits laitiers ne sera pas ressuscitée, dit-il

L'ACHAT DU FROMAGE CANADIEN

M. J. A. Ruddick, commissaire de l'industrie laitière et des entrepôts frigorifiques, département de l'Agriculture, vient de rendre publique la déclaration ci-dessous touchant l'achat de 20,000 tonnes de fromage canadien, par le comité anglais d'importation de beurre et de fromage:

A la suite de l'effondrement du marché au fromage, un représentant du ministre britannique des Vivres (M. F. Warren) et le président du comité britannique d'importation de beurre et de fromage, (aussi associé au ministère des Vivres) sir Thomas Clement, sont venus au Canada la semaine dernière dans le but de négocier l'achat de 20,000 tonnes de fromage canadien. Ils ont rencontré les producteurs à Brockville, et ont offert 25 sous la livre livrée à Montréal. Sir Thomas Clement a annoncé qu'un comité local, du comité britannique d'importation de beurre et de fromage, serait formé à Montréal, dans le but de surveiller l'exportation du fromage. Les marchands canadiens qui auront charge du fromage acheté recevront une commission de 1½ pour 100 plus ¼ de sou la livre pour frais de surveillance et de direction.

On a demandé à M. Warren les raisons de l'achat, et pourquoi il était incapable de payer plus que 25 sous la livre. Voici sa réponse:

"Le prix maximum du fromage au détail, en Angleterre, y compris la production domestique, a été fixé par le ministère des Vivres à un schelling douze sous (36 sous) la livre, et il y a d'excellentes raisons pour que ce maximum ne soit pas augmenté.

"Les frais de transport du fromage, depuis le moment où il est livré à Montréal par le producteur, jusqu'au moment où il atteint le consommateur en Grande-Bretagne, se montent à l'heure actuelle à 10.95 sous, subdivisés comme suit:

| | Sous la livre. |
|---|----------------|
| Bénéfice du détaillant britannique, y compris la perte de poids dans le coupage.. | 5.0 |
| Commission à l'importateur et au marchand de gros anglais (moyenne)... | 1.5 |
| Transport intérieur en Grande-Bretagne.. | 0.5 |
| Entreposage et manipulation en Grande-Bretagne.. | 0.5 |
| Intérêt sur la valeur du stock. | 0.5 |
| Perte de poids.. | 0.33 |
| Fret sur l'océan et frais de déchargement.. | 1.75 |
| Escompte.. | 0.25 |
| Commission aux exportateurs montréalais.. | 0.37 |
| Frais de manipulation à Montréal.. | 0.25 |
| Total.. | 10.95 |

"En plus de ces frais le comité britannique devra encore subir les pertes causées par le taux très bas de l'échange, pertes équivalant à l'heure actuelle, à 2 sous la livre environ.

d'un brise-lames. Entrepreneurs, Phillips & Mutch, de Charlottetown, I.P.-E., à \$53,750. Arrêté en conseil du 26 juillet 1919.

Ottawa.—Tunnel de chauffage rue Wellington. Entrepreneurs, Doran & Devlin, d'Ottawa, à \$14,640. Arrêté en conseil du 26 juillet 1919.

St-Jean-Est, N.-B.—Routes et travaux de nivellement autour de l'hôpital de comté. Entrepreneur, Lewis Stephen (par Thomas Stephen, solliciteur), de St-Jean, N.-B., à \$5,500. Arrêté en conseil du 25 juillet 1919.

CONTRÔLE DE L'EXPORTATION DES PEAUX ET CUIRS

Vu l'état anormal du marché, le gouvernement décide de restreindre les exportations en attendant une conférence des intéressés

LA SITUATION EXPLIQUÉE

Le ministre du Commerce vient de rendre public le document suivant:

Vu l'état anormal des marchés aux peaux et aux cuirs, qui intéressent d'une façon vitale l'intérêt des consommateurs et celui des manufacturiers de chaussures, le gouvernement a décidé de convoquer une conférence de tous les intéressés, en vue de découvrir la meilleure voie à suivre dans les circonstances. En attendant, et comme mesure préliminaire il paraît opportun de placer sous contrôle l'exportation des peaux et cuirs. Un arrêté en conseil a par conséquent été adopté, et est actuellement en vigueur, interdisant, en attendant l'adoption d'autres mesures nécessaires, l'exportation des peaux crues et des cuirs, sauf sous licence de la Commission du commerce. Les faits saillants de la situation ci-dessus mentionnée, sont les suivants:

HAUSSE DES PRIX.

1. Une hausse considérable du prix des peaux, suivie par une hausse correspondante du coût du cuir et des chaussures. En juin 1918, le cuir lourd, de qualité supérieure, se vendait de 46 à 48 sous, prix basé sur celui des peaux qui était de 24 à 26 sous. Le 1er juillet 1919, le même cuir se vendait de 84 à 86 sous, et les peaux 60 sous. C'est-à-dire que le prix du cuir avait monté de 82 pour 100 tandis que le prix des peaux avait augmenté de 140 pour 100.

2. Ces prix sont de beaucoup supérieurs aux prix courants en Angleterre à cause du fait que les commerçants anglais ont acheté en quantités énormes, avant l'augmentation des prix résultant de la rareté du cuir causée par ces mêmes achats. Il est interdit d'exporter les peaux d'Angleterre, avec le résultat que les manufacturiers de chaussures du Royaume-Uni peuvent vendre à des prix qui favorisent et le consommateur local et le commerce d'exportation de la Grande-Bretagne.

3. Dans ces conditions l'industrie de la chaussure au Canada est menacée d'une disette de cuir pour la production de chaussures exportables, et se trouve dans la nécessité de vendre sa production ainsi restreinte à des prix qui pèsent lourdement sur le consommateur canadien. Et pendant ce temps, l'exportation de quantité considérables de peaux et cuirs se poursuit activement. Le problème principal est donc de savoir comment se procurer à prix raisonnables l'approvisionnement de cuir nécessaire à la consommation locale et à la participation de notre pays au commerce international.

"Le comité britannique va perdre de l'argent sur le fromage canadien à 25 sous la livre, et ces pertes doivent être compensées par les bénéfices faits sur les fromages étrangers ou supportées par le trésor public."

Les statistiques ci-dessus sont confirmées par le Dr James W. Robertson, qui vient d'arriver d'Angleterre.

Il n'y aura pas de fixation de prix et la commission des produits laitiers ne sera pas ressuscitée. Les producteurs sont libres de vendre leur fromage par tout autre moyen s'ils en trouvent, et à de plus hauts prix s'ils peuvent les obtenir.